

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/102/F/2017 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE DU VILLAGE KIGEZI ET DU CENTRE DE LA ZONE KIBUYE EN COMMUNE ISARE.**

- Date de publication : le 23/4/2017
- Date d'ouverture des offres : le 05./5/2017 à 10 heures 30minutes

**Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international, la Commune Isare invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et l'installation du matériel électrique du Village Kigezi et du centre de la zone Kibuye en commune ISARE et le marché est en un seul lot et à prix non révisables.

**Financement du Marché**

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de Isare à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des fournitures et installation pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

**Le présent marché est financé sur budget du Gouvernement exercice 2017.**

**Le Maitre de l'ouvrage est la commune Isare.**

**Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot.

5. L'ensemble des travaux et fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de **quatre (4) mois**.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

**Condition de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [*qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un Groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File*] Possédant les conditions juridiques et techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

## **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune Isare;**

**Personne de contact : Monsieur l'Administrateur communal d'Isare-Tel  
69203426**

Moyennant le paiement de cinquante mille (50.000fbu) francs burundais : 25.000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (B.R.B) et 25.000 fbu au compte N° YV 65 ouvert à la poste Rushubi au nom de la commune Isare.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur communal, en mentionnant la référence de publication

Indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## **Présentation de l'offre**

10 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire de **cinq millions (5. 000. 000 FBU) de francs burundais.**

**Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (Dollars USA ou en Euros).**

Les offres doivent être soumises à : La **Commune de Isare TEL 69203426 /69148274**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune Isare au plus tard le 5/5 /2017 à 10 heures.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

## **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante(90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la commune Isare au plus tard le 05 /5/2017 à 10 heures 30 minutes précises. Les soumissionnaires peuvent remettre leurs offres main à main au début de la séance de l'ouverture des offres.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, au bureau de la commune Isare au plus tard le 5 /5/2017 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

FAIT A ISARE, LE...21.../...3...../2017.

**L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE ISARE**

**ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**NIYONKURU GILBERT**

